

Rapport de synthèse

Joseph Gemayel, Docteur en économie, Professeur, Doyen Honoraire, Faculté de sciences économiques, Université Saint-Joseph de Beyrouth

Le financement de l'économie libanaise s'est longtemps structuré autour du secteur bancaire. Aussi bien les besoins de financement du secteur privé que ceux du secteur public ont été assurés par l'épargne des déposants auprès de ce secteur.

Néanmoins, la solvabilité du secteur bancaire libanais en devises étrangères a été battue en brèche depuis 2011, avec l'incompatibilité des données suivantes :

- Les déficits de la balance des paiements, soit une sortie nette de devises étrangères du pays,
- La fixation de la parité de change de la livre libanaise provoquant une érosion des réserves en devises étrangères de la BDL,
- L'augmentation des déficits publics constituant une contrainte sur les emplois des banques,
- La hausse du ratio dette publique/PIB menaçant les capacités de remboursement du secteur public,
- La baisse du taux de croissance économique affectant la solvabilité du secteur privé,
- La priorité des banques de ne pas perdre en profitabilité dans une situation de baisse de la croissance économique, impliquant une prise de risques supplémentaires.

À l'automne 2019, la crise de l'économie libanaise a révélé l'incapacité des banques à récupérer environ 14 milliards de \$ du secteur public, 5 milliards de \$ du secteur privé, et plus de 70 milliards de \$ de la BDL, soit un total de plus de 89 milliards de \$, signifiant que leurs placements n'étaient plus suffisants à combler leurs engagements, constitués principalement des dépôts des clients et des capitaux propres de banques.

L'architecture monétaire et bancaire au Liban a été fondée, depuis les années 90, sur le partage du risque entre le secteur bancaire et les autorités financières et monétaires du pays (ministère des Finances et Banque Centrale) et sur l'augmentation de la profitabilité des banques. Ces dernières sont les principaux financiers des déficits importants du Trésor public et pourvoyeurs de devises à la Banque Centrale, celle-ci étant supposée être l'autorité de contrôle et de supervision des banques, leur prêteur de dernier ressort et leur principal garant en matière de solvabilité.

Or, cette architecture comporte intrinsèquement un conflit d'intérêts évidents, de nature à remettre en cause le fragile équilibre au désavantage des déposants, d'où l'urgente nécessité à rechercher des réponses alternatives en matière de financement de l'économie libanaise.

Dans un tel objectif, la Faculté de Droit et des Sciences politiques de l'Université Saint-Esprit de Kaslik (USEK) a organisé, en avril 2023, le 5ème Colloque International de Droit Commercial intitulé « *Le financement des entreprises au Liban, réponses alternatives en temps de crises* ». Ce Colloque a réuni sept tables rondes multidisciplinaires où des juges, des juristes, des praticiens et des économistes ont discuté du financement des entreprises à tous les niveaux. Le panorama juridique entourant le financement des sociétés est complexe et dynamique, nécessitant une compréhension approfondie du droit bancaire, du droit du crédit, de l'accès aux marchés financiers, du capital-actions, ainsi que des différentes techniques de mobilisation des ressources financières pour répondre aux besoins éthiques et durables de la communauté des affaires, tant au niveau privé que public, avec un accent particulier sur le financement des entreprises publiques.

La première table ronde a pour thème « *Financement de l'entreprise, techniques bancaires et droit du crédit* ». Ce thème a fait l'objet de trois interventions assez diversifiées qui vont du droit bancaire portant sur la syndication bancaire, en passant

par les prêts garantis par l'État dans le droit français, jusqu'aux changements des structures des exportations de l'économie libanaise du fait de la dernière crise.

Dr Youmna Zein intervient sur le thème de « *La mutualisation des risques de crédit et le crédit syndiqué* ». Elle explore le potentiel du prêt syndiqué comme méthode de financement alternative en temps de crise, en se concentrant sur le cas du Liban. La syndication bancaire implique que deux ou plusieurs banques regroupent leurs ressources et partagent le risque lié au crédit accordé à l'emprunteur. L'étude examine les avantages et les inconvénients de la syndication bancaire, en particulier face aux problèmes actuels de liquidité dans le secteur bancaire. Les conclusions mettent en évidence la valeur potentielle du prêt syndiqué en temps de crise, mais soulignent également ses complexités, notamment en raison de certaines difficultés liées au contexte.

Dr François Barrière intervient sur le thème « *Les garanties au service du financement des entreprises : de l'intérêt d'une bonne gouvernance* ». En application du droit bancaire français et dans un contexte de restructuration des entreprises, y compris de renégociation des prêts et de restructuration des financements, la conversion des dettes en capital social peut s'avérer être un moyen d'éviter les procédures d'insolvabilité. Les banques, en tant que prêteurs, ne sont pas nécessairement prêtes à devenir actionnaires. L'utilisation d'un dispositif de fiducie peut s'avérer utile dans de telles circonstances, y compris lorsqu'un tiers, tel l'État, garantit le remboursement de la dette. Plus généralement, le dispositif de fiducie peut offrir une gouvernance efficace limitant les risques de conflit d'intérêts.

Dr Leila Dagher et Dr Elie El Sayegh interviennent sur le thème « *The Effect of Compounding Crises on Trade: The Case of Lebanon* ». La recherche, fondamentalement économique, porte sur les changements structurels dans le secteur des exportations du Liban qui se sont produits en raison de la crise économique financière. La dévaluation rapide de la monnaie libanaise et l'hyperinflation observée dans l'économie, qui ont fortement diminué le pouvoir d'achat des Libanais, ont présenté une opportunité pour le Liban de passer d'une économie fortement importatrice à une économie plus exportatrice. L'indice de l'avantage comparatif révélé est utilisé pour calculer l'avantage et le désavantage relatifs des exportations du Liban, comme en témoignent les flux commerciaux. L'objectif de cette évaluation est de voir les principaux changements dans les perspectives d'exportation avant et pendant la crise économique

au Liban et d'analyser ces tendances pour dégager des recommandations appropriées pour le secteur des exportations au Liban. Les résultats montrent que la crise a eu un impact significatif sur le secteur des exportations, entraînant un changement dans leur structure vers des exportations moins diversifiées et plus basiques qui ont peu de valeur ajoutée. L'indice de l'avantage comparatif a révélé que la compétitivité des exportations libanaises a diminué pendant la crise et s'est orientée vers des exportations davantage basées sur l'agriculture. L'étude conclut que le gouvernement libanais devrait mettre en œuvre des politiques pour soutenir le développement de nouveaux secteurs d'exportation et pour améliorer la compétitivité des secteurs traditionnels afin de relancer les exportations et promouvoir la croissance économique.

La deuxième table ronde a pour thème « *Financement de l'entreprise et fonds propres* ». Ce thème a fait également l'objet de trois interventions portant sur le financement interne et externe des entreprises dans des perspectives différentes.

Dr Safa'a Mougharbel intervient sur le thème « *The legal framework adopted for the financing of joint-stock companies and the determination of the legal designation of the investor* ». Les techniques de l'ingénierie financière s'articulent sur une idée de base, à savoir comment développer des instruments financiers et avancer des solutions pour améliorer les stratégies financières des entreprises et la mise en place de règles garantissant les droits des investisseurs. Après avoir exposé ces techniques, à titre d'exemple l'autofinancement, l'incorporation des réserves, les prêts participatifs, le capital-risque, l'auteure analyse celles de l'ingénierie financière introduite dans le droit commercial libanais.

Dr Tala Zein intervient sur le thème « *Le crédit et les autres modalités de financement de l'entreprise au sein d'un groupe* ». L'expansion des activités commerciales aujourd'hui se reflète dans l'émergence de groupes d'entreprises. Cet article se concentre sur l'indépendance économique des filiales au sein d'un groupe d'entreprises, ainsi que sur les méthodes utilisées pour sauver une filiale en difficulté économique. Malgré la dépendance économique des filiales, l'article montre que la société-mère peut intervenir, soit par des techniques de financement interne ou intra-groupe, comme l'injection des fonds, le factoring, les conventions de trésorerie intra-groupe, le prepack, soit par des techniques de financement externe, comme le back to back et le financement participatif, tenant compte des risques potentiels de telles techniques.

Dr Gaby Chahine intervient sur le thème « *La S.I.C.A.P., véhicule du Venture Capital et du Private Equity en droit libanais* ». L'auteur analyse la loi n° 163 du 8 mai 2020 portant création en droit libanais de la société d'investissement en capital privé (S.I.C.A.P.), voulue comme véhicule adapté pour l'investissement en capital. La S.I.C.A.P. s'inspire largement des modèles qui circulent à l'échelle mondiale, comme le *private fund limited partnership* du droit anglais, créé à la fin des années 90, la Société en commandite spéciale (SCSp) du droit luxembourgeois ou la société de libre partenariat (SLP) de droit français. Cet article dissèque cette technique de financement, sa constitution, sa gérance, sa dissolution et sa liquidation, et conclut par une discussion sur le régime fiscal qui lui serait approprié.

La troisième table ronde a pour thème « *Financement de l'entreprise et techniques de mobilisation* ». Les trois interventions portent essentiellement sur la nature juridique des opérations de financement des entreprises, à savoir le crédit-bail, l'affacturage et la titrisation, dans une double perspective théorique et appliquée dans le cas libanais.

Dr Maya Affeich Karam intervient sur le thème « *Le Crédit-bail (leasing) et les techniques de cessions-bails (lease back)* ». Le crédit-bail est devenu une source de financement importante et largement utilisée par les entreprises. Il permet aux grandes et petites entreprises d'utiliser tout équipement sans avoir à investir instantanément une importante somme d'argent. L'objectif de cet article est d'analyser le « leasing » et le « lease back » à la lumière des lois libanaises et d'étudier comment de telles techniques peuvent aider au développement et au financement des entreprises, notamment en période de crise que traverse le Liban, où la majorité des entreprises ont l'habitude de s'appuyer sur les banques et leurs crédits traditionnels comme source de financement externe. Cet article met également en lumière l'importance de la convention internationale de l'UNIDROIT sur le crédit-bail international et l'effet de sa ratification par le Liban pour attirer des fonds et stimuler l'économie. La contribution de cette étude vise à aider théoriquement au développement et à une meilleure compréhension de cette technique, ainsi qu'à explorer les opportunités offertes par les lois nationales et internationales pour mieux contribuer au financement et au développement des entreprises au Liban, soulignant l'importance de cette opération en temps de crise.

Dr Israa Bazzi intervient sur le thème « *Le financement des entreprises par l'affacturage (Factoring), entre théorie et pratique* ». L'affacturage représente un arrangement financier entre un factor et un client (une entreprise commerciale), dans

lequel ce dernier obtient des avances en échange de créances. Il s'agit d'une technique de financement où la société d'affacturage achète les créances des clients, versant jusqu'à 80 % des sommes immédiatement. Trois types de services peuvent être proposés au client dans un contrat d'affacturage : la gestion de ses créances, une garantie contre les débiteurs insolvable et un financement immédiat qui améliore sa liquidité. Malgré les nombreux avantages de l'affacturage, on peut se demander dans quelle mesure il peut être considéré comme un moyen fiable de financement des entreprises commerciales et son efficacité en période de crise financière. L'étude tente de répondre à ces questions. En effet, le développement des activités d'affacturage rencontre différents défis, notamment ceux liés à la crise financière. Il est important de souligner tout d'abord que l'affacturage souffre d'une nature juridique incertaine, n'ayant pas été défini par le législateur et n'étant pas traité dans une loi particulière. La plupart des juges appliquent aux contrats d'affacturage la technique de la subrogation du droit civil, où la société d'affacturage se substitue au client dans ses droits et obligations vis-à-vis de ses débiteurs, à la conclusion du contrat d'achat de créances. Le factor tente de protéger ses intérêts en listant clairement ses droits dans le contrat d'affacturage. L'affacturage souffre également de l'absence d'un système d'évaluation ou de notation du client, sur lequel le factor peut s'appuyer pour évaluer le risque de crédit du client ou déterminer sa solvabilité. Un tel système améliorerait les services d'affacturage en permettant au factor de couvrir les créances de son client en masse, sans avoir à étudier chaque débiteur au cas par cas, ce qui économise du temps et des efforts et améliore le financement des entreprises commerciales. De plus, les services d'affacturage semblent être affectés par la crise financière et économique que traverse le pays. En effet, la crise actuelle transforme le marché en un marché au comptant, où le volume des créances diminue, ce qui supprime l'objet des contrats d'affacturage et constitue un obstacle majeur pour les sociétés d'affacturage. De plus, les services d'affacturage sont également affectés par la crise bancaire. Par exemple, fournir le financement au client par le factor nécessite un compte bancaire, ce qui peut être difficilement accessible dans la situation actuelle. Les banques sont réticentes à fournir des facilités aux sociétés d'affacturage pour leur permettre de financer à leur tour leurs clients, ce qui entrave également les initiatives d'affacturage. Malgré cette situation, les principales sociétés d'affacturage continuent de fournir des services d'affacturage aux commerçants, espérant en un avenir meilleur.

Dr Karim Torbey intervient sur le thème « *La titrisation des actifs de l'entreprise – l'exemple des redevances futures des réseaux de franchise et de distribution* ». L'émergence du marché libanais, son internationalisation et sa mondialisation à travers diverses structures ont entraîné une prolifération d'accords de franchise et une pluralité de marques étrangères sur son territoire. Cet article traite de la titrisation des actifs, et plus spécifiquement de sa mise en œuvre dans le cadre des contrats de franchise. Dans une deuxième partie, la présentation se concentre sur les avantages et les inconvénients de cette mise en œuvre.

Dans l'introduction de la seconde journée (Jeudi 27 avril 2023), Dr Bachir El Murr apporte un éclairage économique sur le thème du Colloque en présentant son article « *Finance bancaire, vers le secteur public ou privé ?* ». En appliquant une approche factuelle et empirique, l'article met en lumière les politiques des autorités monétaires et les stratégies suivies par les banques au Liban relatives aux investissements et aux placements financiers. La première partie de l'analyse explore l'état de la finance bancaire au Liban avant le déclenchement de la crise en 2019, notamment l'entrée des capitaux et les investissements, l'évolution du taux de change, la relation entre ce taux et le taux d'intérêt, le lien entre la politique monétaire et les stratégies des banques, ainsi que les opérations d'ingénierie financière opérées par la Banque du Liban. La seconde partie examine le comportement adopté des banques lors de la crise et ses conséquences. Dans la conclusion, l'article présente des recommandations de politique bancaire, aussi bien de court terme que de long terme.

La quatrième table ronde a pour thème « *Financement de l'entreprise et accès aux marchés financiers* ». Les trois interventions se complètent, étant axées sur le financement par les marchés financiers de l'entreprise, la Fintech, la Bourse et le marché des capitaux.

Dr Dominique Legeais intervient sur le thème « *La Fintech et les nouvelles technologies au secours de l'entreprise libanaise : crowdfunding, néobanque (...), les expériences d'outre-méditerranée* ». L'article examine l'apport des nouvelles technologies en matière de financement de l'entreprise, à savoir le crowdfunding et la technologie blockchain et ses dérivés. Que ce soit le financement participatif ou la finance alternative proposée par la technologie bancaire, ce serait un moyen

avantageux, alternatif et sécurisé pour faire face à la crise affectant les entreprises et sociétés libanaises.

Dr Sarwat Zahr intervient sur le thème « *Les start-up libanaises et la bourse, je t'aime, moi non plus (!)* ». L'article montre que si le marché boursier libanais joue un rôle important dans le financement des entreprises du pays, il rencontre plusieurs défis tels que la récession économique, la baisse de la demande et la dépréciation de la monnaie nationale. Dans la première partie, l'article remet en question l'adéquation du financement par le marché boursier pour les start-ups, tandis que dans la deuxième partie, il démontre que cette inadéquation n'empêche pas ce mode de financement de rester utile pour leur développement.

Juge Mohamad Fawaz intervient sur le thème « *The Access of Corporations to Capital Markets: A Sketch of the Lebanese Microfinance Crisis and the Prospect Solutions* ». Cet article se concentre d'abord sur les défis entravant les prêteurs, y compris les banques et les prêteurs non institutionnels, à accorder des prêts aux entreprises, puis il explore les solutions potentielles qui pourraient permettre à ces dernières de naviguer et surmonter la crise actuelle de la microfinance et les obstacles existants. L'article pose les enjeux d'une loi sur le contrôle des capitaux bancaires ainsi que ceux de la dollarisation. Sur le plan macroéconomique, il est nécessaire de restaurer la crédibilité du secteur bancaire et d'y injecter de la liquidité afin de recouvrer la confiance en l'économie libanaise et de permettre la reprise de l'octroi de crédits aux entreprises. Cela nécessite fondamentalement des lois relatives à la restructuration du secteur bancaire, d'un rééquilibrage du système financier libanais et de la création d'un « *fonds souverain* ».

La cinquième table ronde a pour thème « *Financement de l'entreprise, éthique et durabilité* ». Les trois interventions traitent des sujets diversifiés néanmoins complémentaires, à savoir le financement islamique comme financement éthique, l'économie « verte » comme modèle d'économie durable, la responsabilité sociale de entreprises.

Dr Amal Abdallah intervient sur le thème « *Le financement islamique de l'entreprise comme modèle de finance éthique, Une invitation au pragmatisme et à l'ouverture* ». L'utilité de l'activité économique d'une entreprise doit établir un lien entre les différentes méthodes de financement et les besoins réels des entrepreneurs,

notamment lorsqu'ils ont besoin de fonds pour assurer leur continuité. Cet article met en évidence la nécessité urgente de réorganiser le système économique libanais. La première partie développe la nécessité de développer une stratégie des modes de financement inspirée d'une vision éthique de l'économie de l'entreprise au Liban, puis de souligner dans une deuxième partie l'adaptation de ces modes de financement éthique, précisément la finance islamique, à l'activité économique des entreprises d'aujourd'hui.

Dr George Andrea et Mr. Mazen Abboud interviennent sur le thème « *Financing Green Transition in Time of Economic, financial and Monetary Crisis* ». La hausse des prix de l'énergie met en évidence l'impact à court terme de la dépendance des économies aux combustibles tant au niveau de la vie quotidienne qu'à celui de la croissance économique nationale. Elle souligne l'impératif de passer à une économie verte à moyen et long termes. Convertir les engagements financiers en opportunités d'investissement vise à combler les écarts de financement pour renforcer la résilience climatique. Cet article examine dans quelle mesure le système financier libanais actuel, et en particulier la Banque du Liban, encourage la transition vers une économie durable face à la crise actuelle du pays.

Dr Azza El Hajj Sleiman intervient sur le thème « *La RSE dans le financement des entreprises en contexte de crises multiples : un choix éthique ou une obligation juridique ?* ». Cet article analyse le processus de la Responsabilité sociale des entreprises (RSE), consacrée par la loi française, alors qu'elle ne demeure qu'une « *Soft Law* » au Liban. Cette divergence entre le droit libanais et le droit français pose un problème d'efficacité. La RSE n'est pas imposée au Liban comme une règle d'ordre public, mais pourrait l'être par une codification législative, d'où elle acquerrait le rang de « *Hard Law* ». Une analyse de ce processus en temps de crise et face à des circonstances imprévues, montrerait que, même si ces dispositions législatives ne sont pas impératives et coercitives, elles resteraient contraignantes et auraient une certaine valeur juridique en référence au droit des obligations et à la théorie de l'imprévision. « *Une fois que la règle qui fait partie de la RSE devient une règle juridique, elle se transforme en une obligation juridique. Intégrer la RSE dans le cadre législatif reste un choix national dépendant de la politique publique législative et sociale* », conclut l'auteure.

La sixième table ronde a pour thème « *Financement de l'entreprise publique* ». Elle regroupe des interventions axées particulièrement sur le domaine public, à savoir le secteur public, l'entreprise publique, les collectivités locales.

Me Rabih Chaër intervient sur le thème « *Municipal Financing and Balanced Development* ». Le principe de la décentralisation administrative ayant été clairement stipulé par les accords de Taëf, cet article vise à montrer que cette décentralisation reflète un état d'évolution de la démocratie dans un pays, contribuant ainsi au développement économique et social. Cependant, les conseils locaux au Liban, y compris les municipalités et les fédérations de municipalités, ne répondent pas à toutes les conditions de la décentralisation administrative. Afin d'atteindre cet objectif de décentralisation administrative, notamment dans sa dimension économique et financière, un cadre global est nécessaire pour un processus de réforme intégré politiquement, économiquement, administrativement et judiciairement. Après avoir approfondi l'état des lieux des législations et procédures relatives à la décentralisation administrative au Liban, l'article propose des recommandations dans le but de réaliser un développement équilibré dans le pays.

Dr Céline Merheb intervient sur le thème « *Financement de l'entreprise publique, principes de bonne gouvernance et lutte contre la corruption* ».

Dr Alexander Zourabichvili intervient sur le thème « *The Public-Private Partnership (PPP) : A Comparative Law Approach* ». Les contrats de partenariat public-privé (PPP) sont de plus en plus utilisés dans le monde entier, notamment pour la mise en place d'infrastructures, pour les travaux publics et pour la gestion des services publics. Le succès n'a pas toujours été au rendez-vous, notamment en France et en Europe où le cadre juridique a conduit à l'émergence d'un modèle de contrats, parfois coûteux pour les finances publiques et inadaptés aux besoins réels du service public. Cet article compare le droit français et le droit brésilien sur la question avant d'examiner leur mise en œuvre ainsi que les politiques publiques et l'action publique en Europe et au Brésil.

La septième table ronde regroupe des interventions en guise d'épilogue.

Mme Krystel El Hajj intervient sur le thème « *Le poids fiscal des différents choix de financement* ». Dans cette étude sur les différentes méthodes de financement, plusieurs aspects tels que les aspects économiques, juridiques et fiscaux doivent être pris en compte. Cependant, le manque de régime fiscal unifié a incité les juristes, praticiens, universitaires et experts à appliquer les principales lois fiscales de certaines techniques de financement. Cet article met en œuvre en quatre parties le régime fiscal de la fiducie, de la titrisation des actifs, du financement participatif (crowdfunding) et du partenariat public-privé, dans le but de combler le vide législatif.

Mr Florent Bonnard intervient sur le thème « *Réorienter l'épargne stagnante vers les banques et favoriser l'octroi de financements aux PME: le point de vue de la réglementation bancaire et le rôle des superviseurs* ». Cet article traite de la réorientation de l'épargne stagnante vers les banques et de la promotion du financement des petites et moyennes entreprises dans le système libanais. En d'autres termes, il examine les moyens appropriés pour que l'épargne stagnante des Libanais puisse être utilisée pour financer les PME. La première partie de l'article se concentrera sur l'attraction des économies sous forme de dépôts et l'octroi de financements sous conditions de « *régime de croisière* », pour ensuite montrer, à partir de l'exemple européen, comment les banques peuvent maintenir leur capacité à financer les entreprises face à la crise actuelle au Liban. Le dilemme qui se pose, aussi bien aux autorités monétaires qu'aux banques, est l'équilibre entre la solidité financière des établissements bancaires et le maintien de leur capacité à prêter.

Dr Joseph Ajaka intervient sur le thème « *Le numérique au service du financement de l'innovation* ». Le numérique joue un rôle important dans le financement des entreprises innovantes et des start-ups en période de crise. L'un des modes de financement réussi est le financement participatif (le crowdfunding). Il s'agit d'une technique ancienne à l'échelle internationale, réglementée au Liban par le décret n°3 du 11 juin 2013. L'étude porte sur une analyse de ce décret, accompagnée d'une appréciation critique des conditions requises par ce décret relatives aux sociétés gestionnaires des opérations de crowdfunding. « *Ainsi, il serait souhaitable que de meilleures conditions-cadres pour les plates-formes libanaises soient créées avec des directives claires, différenciées selon le type de crowdfunding* », conclut l'auteur.

Il n'est jamais trop tôt pour nous préparer à une réforme de l'économie libanaise, à différents niveaux, notamment juridique, financier et technologique, et à une restructuration du secteur bancaire.

Un programme de réformes et de restructurations sera certes douloureux à court terme, mais l'absence d'un tel programme risque d'être fatal pour l'économie du Liban à long terme.

Paradoxalement, le Liban à tradition libérale a parfois du mal à retrouver la voie de la réforme et de la compétition, c'est peut-être parce que le libéralisme d'aujourd'hui n'est plus le laisser-aller d'hier. Le libéralisme d'aujourd'hui exige une plus grande conformité à un ensemble de règles et de normes, y compris et surtout à l'échelle internationale. C'est à un vrai changement de mentalités que nous Libanais sommes appelés.